

N° 2024-02

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 16 janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 janvier, sur convocation faite le 10 janvier, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la Mairie de Saint Agnant.

Présents titulaires (14) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, COUESNON Elsa, DBJAY Jean-Pierre, DURIEUX Michel, GRIMAUULT Wilfried, LOUVRIER Franck, MARTIN Alain, MAZEDIER Patrick, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel, PERLADE Lydie, VINOT Valérie

Pouvoirs (4) : GAURIER Sylvain à MOSTAFA Samy, MAUGAN Claude à PACAUD Lionel, PORTRON Didier à COUESNON Elsa, PRUGNIERES Anne-Cécile à LOUVRIER Franck

Excusés (2) : PHILIPPE Jacqueline, VILLARD Simon

Secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Elu rapporteur : Monsieur PACAUD – Vice-Président

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire – Budget 2024

Vu l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 portant création du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI),

Vu les nouvelles dispositions issues de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2024, Monsieur le Vice-Président invite le Comité Syndical à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire sur les points suivants :

I – Le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal

- A – 2023, une bonne année d'activité avec un remplissage optimal des structures
- B – Financement du syndicat

II – Budget 2024

- A – Section de fonctionnement
- B – Section d'investissement
- C – Synthèse des orientations budgétaires 2024

III – L'avenir

AR Prefecture

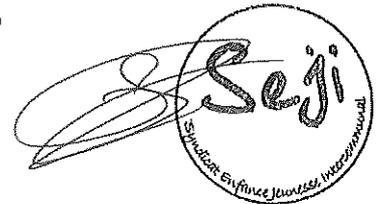
017-200049625-20240116-2024_02-DE
Reçu le 23/01/2024

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024, à la suite de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire figurant en annexe.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Président,
Le Président
Jean-Pierre DBJAY



Enregistré en sous-préfecture le :
Sous le n°017-200049625-20240116-2024_02DE
Affiché le : 24 JAN, 2024
Certifié exécutoire le : 24 JAN, 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat